

Nouveaux éclairages sur la fondation versaillaise des Norbertines du Mesnil Saint-Denis (1889-1899)

La récente préparation d'une ample biographie de Mère Marie de la Croix Odier de la Paillonne¹, à partir du fonds d'archives conservé au monastère de Bonlieu (France — Drôme, diocèse de Valence) m'a obligé à ouvrir un dossier, annexe à mon sujet, mais fort intéressant, concernant les norbertines du Mesnil Saint-Denis (France — Yvelines, diocèse de Versailles). Sans exploiter ici toutes les données du dossier, je voudrais réfléchir, documents en main, à la genèse de la fondation des norbertines versaillaises, et spécialement au regard porté sur cette fondation par les norbertines de Bonlieu.

Comme on sait, la fondation des norbertines de Bonlieu s'est faite en 1871, dans l'orbite de l'abbaye de Frigolet, mais les difficultés de compréhension entre le P. Edmond Boulbon, restaurateur de la «Primitive Observance» de l'Ordre norbertin — ou de ce qu'il croyait être la primitive observance — et Marie de la Croix Odier amenèrent celle-ci à chercher, avec l'aide de l'évêque de Valence, un rattachement à une autre maison prémontrée masculine. C'était chose faite en 1876, après l'accord du chapitre provincial du Brabant de confier au P. Jean-Chrysostome De Swert, abbé de Tongerlo, la paternité de la petite fondation drômoise.

À partir de cette date, le développement du monastère des norbertines de Bonlieu suit une courbe fort modeste. Tandis que dans la première décennie (1871-1881) les entrées au noviciat conduisent à 22 professions — c'est le vrai noyau de départ de la communauté — les dix années suivantes (1882-1891) sont plutôt arides: les cinq entrées au noviciat ne donnent qu'une seule profession². Les causes de cette disette sont à cher-

¹ Je me permets de renvoyer à mon ouvrage: *Marie Odier de la Paillonne, fondatrice des Norbertines de Bonlieu (Drôme) 1840-1905*. Coll. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, n°112, Turnhout, Brépols, 2001, 386 pages. Le catalogue raisonné du beau fonds d'archives de Bonlieu sera publié dans cette même année des *Analecta Praemonstratensia*: D.-M. DAUZET, «Catalogue raisonné des archives du monastère des Norbertines de Bonlieu (Drôme, France)», dans: *Anal. Praem.* 77 (2001), 230-266.

² Cette unique professe de la décennie (en 1887) est Mère Scholastica Thomann-Busson, la future deuxième abbesse de Bonlieu.

cher, probablement, dans l'isolement de Bonlieu. La séparation d'avec Frigolet a notamment privé les norbertines d'un vivier potentiel de vocations qu'auraient pu envoyer les religieux de l'abbaye provençale. Mais il est vrai qu'à cette date, c'est la vie religieuse tout entière qui subit de plein fouet la virulence anticléricale du pouvoir: les expulsions des congrégations masculines en 1880 font planer sur les monastères féminins une grande insécurité.

Et cependant, aussi délicat qu'il soit, le contexte politique et religieux n'a pas empêché Bonlieu de prendre rang dans le paysage prémontré. Dans ces années, Mère Marie de la Croix est devenue une personnalité de l'Ordre, quelqu'un d'écouté, de respecté, de consulté bien au delà des murs de son petit monastère drômois. Cette prieure mûrie par les épreuves et les expériences du supériorat ne ressemble plus guère à la jeune femme des années 1868-1870 qui livrait craintivement son âme au P. Thomas d'Aquin de Boissy-Dubois. Elle a pris progressivement une stature aux dimensions des affaires de l'Ordre entier. D'abord parce qu'elle est liée amicalement aux abbés de Tongerlo (Jean-Chrysostome De Swert jusqu'en 1887, puis Thomas Heylen, de 1887 à 1899) qui sont les prélats les plus influents de l'Ordre et qui professent tous deux pour elle la plus vive admiration. Ensuite parce qu'elle entretient une correspondance suivie avec tout ce qui compte dans l'Ordre — les abbés du Brabant³, le procureur général de l'Ordre à Rome, le P. Vital van den Bruel, les supérieures des autres monastères féminins en Hollande et en Espagne, les personnalités comme le père Martin Geudens en Angleterre⁴, l'écrivain et historien Ignace Van Spilbeeck, etc.

La prieure de Bonlieu devient également une personnalité reconnue au delà des frontières de l'Ordre. Son amitié avec l'abbesse de Solesmes, avec les abbés d'Aiguebelle font parler d'elle dans les familles bénédictine et

³ A qui elle envoie soigneusement et diplomatiquement ses vœux annuels. La collection des réponses de l'abbé d'Averbode, Léopold Nélo, par exemple, est intéressante (LEtr 1) ou celle des lettres de Van Spilbeeck (LEtr 5) qui compte 65 pièces entre 1875 et 1893, et montre à quel point l'historien prémontré belge faisait cas de la prieure de Bonlieu.

⁴ Le P. Martin Geudens, né à Lichtaart (Belgique) le 7 mai 1841, est un exact contemporain de Mère Marie de la Croix. Entré à Tongerlo en 1863, profès le 13 novembre 1865, prêtre le 18 septembre 1869, docteur en théologie, il est un des piliers du monastère. Envoyé par le P. Abbé De Swert en Angleterre en 1874, à Crowle, puis en 1889, sur la demande de l'évêque de Salford, le futur cardinal Vaughan, pour fonder un prieuré à Manchester, pour les nombreux émigrés irlandais notamment. Il fit de son prieuré, «Corpus Christi Priory», un important centre spirituel, en se faisant le relais de la confrérie de la Messe Réparatrice pour l'Angleterre. Le 7 mai 1908, le pape Léon XIII l'éleva à la dignité abbatiale à titre personnel (abbé titulaire de Barlings). Il meurt en 1913.

cistercienne. Elle correspond avec de nombreux carmels, et bien d'autres monastères. Elle a également réussi son intégration dans le clergé local diocésain, comme en témoignent les nombreux prêtres de Valence ou de la plaine de Montélimar à passer par Bonlieu et à entretenir avec elle des correspondances. Enfin, à partir de 1886, avec le développement de la confrérie de la Messe Réparatrice, l'audience de Bonlieu grandit encore: la prieure, qui signe bien modestement M. D. L. C. dans les colonnes de la revue de la confrérie, n'est plus une inconnue. Ses publications chez Aubanel à Avignon puis chez Desclée, à Lille, dans les années 1885-1890, grandissent encore le cercle de ceux qu'attire décidément Bonlieu.

D'ailleurs, est-ce sa diplomatie et son savoir-faire ou le ton — inhabituel, on dirait aujourd'hui: le «parler-vrai» — de ses lettres? Les correspondants de Mère Marie de la Croix deviennent ses amis, finissent par prendre le chemin de Bonlieu, tombent sous le charme de la mère, promettent fidélité éternelle. La correspondance montre que cette fidélité est payée de retour: car la prieure prodigue ses conseils abondamment, souvent justes, toujours encourageants, consolants. Du reste, les visiteurs de Bonlieu — quand se lève le rideau du parloir — peuvent avoir la même impression, au son de la voix et à l'allure de la Mère, qui s'est alourdie d'un certain embonpoint, vers la fin des années 1870: non sans humour, la prieure de Bonlieu avoue maintenant avoir une «tournure toujours plus abbatiale»⁵.

Quoiqu'il en soit, la prieure reste simple, enjouée, et sa correspondance intime marque qu'elle ne se prend pas pour une grande dame. A l'abbé Revol, parti prendre les eaux, l'été 1895, elle parle des progrès des travaux de construction, et elle raconte en riant ce trait qu'on lui a rapporté de l'archiprêtre de la cathédrale de Valence:

(...) Jamais pareille récréation ne m'a visitée quand j'ai appris de ce vénérable père, d'une personne sérieuse qui lui avait parlé, je ne sais comment, de la prieure de Bonlieu [qu'il disait]: «Oh, je sais, je sais, c'est moi qui suis son directeur»! Vous verrez que quand nous aurons une belle église, tout le monde voudra l'avoir faite, et que quand la maison paiera de mine, on se disputera d'avoir dirigé la prieure! Quelle vraie comédie que ce monde, même le meilleur⁶!

⁵ Voici comment cet aveu (prophétique) s'exprime: *Ma santé reste fort bonne, je prends une tournure toujours plus abbatiale. C'est si nouveau pour moi que, le croirez-vous, j'en suis toute fière. Voyez où la vanité va se mettre. Et comptez qu'autrefois, j'en avais d'être maigre!* (Archives de Bonlieu, LGab 1, 20 mars 1877).

⁶ Archives de Bonlieu, LRev 1, 17 juillet 1895.

1. Une norbertine de château

Or cette décennie '80, dont nous avons dit la modestie du recrutement, prépare un souci presque crucial à Mère Marie de la Croix — et, assurément, une surprise de taille: la vie prémontrée féminine semble vouloir naître en France, ailleurs qu'à Bonlieu: sous l'égide des Prémontrés de l'abbaye de Mondaye, une communauté féminine est établie au diocèse de Versailles en 1889. Comment aurait-on pu s'attendre à Bonlieu à une «concurrence norbertine»?

Dans les pages qui suivent, on ne trouvera pas le détail de l'histoire de la fondation des norbertines du Mesnil Saint-Denis, mais juste ce qui est nécessaire pour relever son aspect assez antithétique à la fondation de Bonlieu, et pour voir, en conjuguant les sources d'archives de Bonlieu et de Mondaye, quel rôle Mère Marie de la Croix a pu jouer — ou, pour anticiper sur une conclusion de l'étude, quel rôle elle a n'a pas voulu jouer. A travers ce dossier, on verra apparaître également les idées si fermes de la prieure de Bonlieu touchant la vie religieuse féminine dans l'Ordre de Prémontré, une vie qu'elle n'imagine pas autrement que contemplative et cloîtrée, *in choro et in domo*, à l'exclusion de toute innovation ou de toute mitigation.

Il nous faut retracer d'abord, en quelques mots, l'itinéraire personnel de la fondatrice, l'*alter ego*, si l'on peut dire, de Marie Odiet de la Paillonne. Marie-Adèle-Alexandra Husson-Carcenac est née en 1865, à Clayes (Seine-et-Oise)⁷. Par ses parents, elle appartient à la haute bourgeoisie commerçante-industrielle: côté Husson, une manufacture de poêles en faïence, côté Carcenac, les tissages mécaniques et la maçonnerie. Comme l'a fort bien montré P. Y. Louis, *la saga de ces deux familles à forte endogamie* est exemplaire: en un demi siècle d'alliances judicieuses et d'esprit d'entreprise, la famille s'est hissée au sommet de la société⁸.

⁷ Il n'existe pas encore d'étude complète ni sérieuse de l'histoire des norbertines du Mesnil Saint-Denis, ni de la figure de la fondatrice, Marie Husson-Carcenac. La seule biographie un peu détaillée — mais de style édifiant — est l'ouvrage de Claire FAINE-LEROY, *Une âme ardente, R. M. Marie de la Nativité, Fondatrice et première prieure des religieuses norbertines du Mesnil Saint-Denis*, Rambouillet, 1939, 163 pages. L'auteur a travaillé avec les *Souvenirs* de la mère de la fondatrice et un certain nombre de documents fournis par la communauté du Mesnil, mais n'a pas eu en main les correspondances archi-vées à Bonlieu et à Mondaye.

⁸ P.Y. LOUIS, «Les Norbertines du Mesnil-Saint-Denis» dans D.M. DAUZET, M. PLOUVIER & C. SOUCHON (éd.), *L'Ordre de Prémontré au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 2000, p. 123-143. Pierre-Adolphe Husson épouse en 1854 sa jeune belle-sœur Marie-Pauline Carcenac, avec la dispense de l'archevêque Sibour et les lettres patentes de Napoléon III (de Biarritz, 9 août 1854) pour passer outre la prohibition de l'article 162 du code Napoléon.

Le père de la jeune Marie-Alexandra, Pierre-Adolphe, contraint par une santé faible à l'inactivité, jouit de ses rentes dans son château de Clayes, puis, l'année de la naissance de Marie, dans le magnifique château du Mesnil Saint-Denis, à côté de Versailles — acquis pour 190.000 francs — où les vingt hectares paysagés et la trentaine de domestiques habituels donnent une idée du train de vie de la famille Husson⁹. Dans cette famille chrétienne — les quatre enfants ont un précepteur prêtre¹⁰ et l'on construit en 1884 une grande chapelle attenante au château — la vocation religieuse de Marie s'épanouit. La première communion du 18 juillet 1877 est l'événement premier¹¹.

Un autre événement marquant, semble-t-il, a lieu lors des villégiatures à Langrune-sur-Mer (Calvados) où le grand-père Carcenac loue une villa chaque été. Madame Husson mère, très pieuse¹², entraîne Marie à l'église, où les prémontrés de Mondaye, en voisins, viennent prêcher régulièrement. Les Husson s'attachent particulièrement à un certain Père Joseph de Panthou. Marie regarde, fascinée, cet homme tout blanc, si distingué, si pieux, qui parle de Dieu comme un livre¹³.

⁹ Sur le Mesnil Saint-Denis — le château, la commune, le rôle social des Husson — on peut renvoyer à l'ouvrage bien informé d'O. FAUVEAU, *Du Mênil Habert au Mesnil Saint-Denis*, Le Mesnil Saint-Denis, 1989. Le château avait été reconstruit sous Henri IV par la famille Habert de Montmor. Il est actuellement mairie du Mesnil Saint-Denis.

¹⁰ L'abbé Guillouard. Né en 1808, il avait été aumônier de la maison de la Légion d'Honneur d'Ecouen et curé de diverses paroisses du diocèse. Il devient chapelain du Mesnil et précepteur des quatre enfants en 1868, jusqu'à sa mort en 1881.

¹¹ Jusqu'à la caricature, les récits d'enfance de Marie Husson — tels que les donne Claire FAINE-LEROY (op. cit.) — illustrent déjà parfaitement l'étude avisée d'E. MENSION-RIGAU pour une période plus proche de nous, *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites au XX^e siècle*, Marseille, Rivages/Histoire, 1990.

¹² Pauline Husson entre dans le tiers-ordre prémontré fondé par le P. Godefroid Madelaine, dont elle reçoit l'habit de tertiaire et le prénom de Sr Sainte-Claire, le 25 décembre 1888.

¹³ Ces détails étonnants ne sont pas littérature: on les trouve en toutes lettres — sous la plume du P. Godefroid Madelaine probablement, dans un article nécrologique sur Marie Husson de la *Semaine Religieuse de Bayeux et Lisieux* (Mars 1898, N°12, p. 184): «*Quand elle entend exposer l'amour infini de Jésus pour nous, les grands yeux bleus de l'enfant se dilatent devant ce costume blanc, image de la pureté etc.*». Né en 1843, Joseph Lanfranc de Panthou étudie à Sainte-Marie de Caen puis au Séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1867, il entre à Mondaye en 1869, son maître des novices est le P. Godefroid Madelaine. Profès en 1871, il se consacre surtout à la prédication. En 1880, lors des expulsions, il est nommé sous-prieur du P. Godefroid, et la communauté se réfugie dans son château familial à Evrecy. En 1899, le P. Madelaine ayant été élu abbé de Frigolet, le P. Joseph de Panthou lui succède dans la charge de prieur. A la mort du P. Abbé Willekens, en 1908, il est élu à l'unanimité par la communauté de Mondaye alors en exil en Belgique, à Bois-Seigneur-Isaac. Il meurt en 1915, d'une crise d'urémie, au Mesnil Saint-Denis où il était venu se reposer, et où la guerre l'avait surpris. Il joue un rôle discret mais capital dans la fondation et le soutien de la communauté des norbertines du Mesnil à ses débuts.

Or en 1881 — Marie Husson a seize ans — le précepteur l'abbé Guillouard meurt, le 16 juillet. Lors de la nuit de veillée funèbre, Marie a une expérience spirituelle forte, c'est son premier contact avec la mort. Le P. de Panthou, arrivé le jour même pour prêcher la retraite familiale annuelle au château, observe sans mot dire la jeune fille et dit à sa mère: *Cette enfant est marquée par Dieu. Je l'ai observée pendant sa longue prière. Elle est entrée au ciel avec le bon abbé, et je ne suis pas sûr qu'elle en soit descendue. Elle doit vivre au ciel plus souvent que sur la terre*¹⁴.

Le P. de Panthou est dès lors persuadé de la vocation religieuse de Marie Husson. Entre alors en scène le P. Louis-Théophane Cosnilleau, religieux barnabite que les expulsions de 1880 ont chassé de son collège parisien et qui est tout heureux de l'emploi de chapelain qu'on lui propose pour remplacer l'abbé Guillouard. Il a 41 ans, c'est un homme pieux et cultivé. Il va devenir pendant quinze ans le confident et le directeur de conscience de Marie Husson. La jeune fille perd aussi sa sœur Gabrielle, morte en couches, dans cette année 1881, et elle contemple les trois petits orphelins de sa sœur en murmurant: *Jésus, je n'aimerai jamais que toi*.

Cette «vocation» se précise en 1884, à Langrune-sur-Mer, où se ravive toujours le lumineux souvenir d'enfance de la robe blanche de Prémontré. Marie étudie la vie de saint Norbert, et médite cette figure exemplaire d'un jeune seigneur allemand qui laisse toute sa fortune pour l'amour de Dieu¹⁵. Elle rêve d'être religieuse sans en savoir encore le moyen. Mis au courant, le P. Cosnilleau ne permet pas encore qu'elle en parle à sa mère. En octobre, le P. de Panthou vient prêcher la retraite annuelle au château du Mesnil. Dans la belle chapelle toute neuve, Marie prie longuement. A la fin de la retraite, tout est déclaré, et tout le monde en est d'accord, Marie sera religieuse. Mme Husson mère demande seulement que la jeune fille attende deux années avant de fixer son choix¹⁶.

¹⁴ Ces propos sont rapportés par Claire Faine-Leroy. Sauf invention de la part de l'auteur, je suppose qu'elle les tient de Mme Husson mère elle-même, car ils ne sont pas donnés dans les *Souvenirs* cités. C'était, du reste, tout à fait le sentiment du P. de Panthou.

¹⁵ Dans ses *Souvenirs*, Mme Husson prétend que sa fille fut présentée cet été-là à Mondaye au P. Abbé de Mondaye, et parle de «l'accueil cordial du P. Willekens». Je me demande comment la jeune fille a pu rencontrer le P. Willekens, qui vivait exilé en Belgique depuis 4 ans. Peut-être la mémorialiste confond-elle avec un souvenir d'enfance.

¹⁶ En revanche, le grand-père maternel Carcenac, protestant, est résolument opposé à cette «folie» de jeune fille. Depuis 1881, il entraîne Marie dans sa loge à l'opéra, où il lui présente — en vain — «les plus grands noms de France». Ce grand-père Carcenac est une personnalité du Paris des années 1880. Fils unique héritier des biens de la société Grandin-Carcenac et Cie (tissages dans le Nord et l'Est de la France — Grandin avait racheté

Pendant ce temps, mère et fille se renseignent. Ce que Marie Husson voudrait, c'est la vie norbertine, la version féminine de ce qu'elle a entrevu à Mondaye. Les pères de Mondaye adressent donc la jeune femme à Mère Marie de la Croix. Si bien qu'au printemps 1885, Marie Husson et sa mère, arrivent à Bonlieu¹⁷. Elles sont accompagnées de leur aumônier, et de la petite bonne suisse de Marie, Judith Gschwind, qui s'est découvert providentiellement (ou au moins opportunément) une vocation religieuse qui lui permettra de suivre sa maîtresse¹⁸. Le temps est maussade et Bonlieu n'est pas sous son meilleur jour. Mère Marie de la Croix est occupée — le P. Abbé De Swert de Tongerlo est dans les murs, pour sa visite annuelle — mais elle reçoit avec attention les visiteuses, expliquant le genre de vie des norbertines, sans rien cacher aux châtelaines des austérités de la maison: le lever de nuit, les jeûnes....

De retour au château, on tire les conclusions. Mlle Husson écrit à la prieure de Bonlieu la lettre suivante:

Château du Mesnil, le 23 avril 1885

Ma Révérende Mère,

je ne veux pas tarder plus longtemps à vous faire connaître ce que j'ai éprouvé de ma visite à Bonlieu. Malgré le temps gris et pluvieux qui me faisait voir votre cher couvent sous un aspect peu favorable, je n'ai ressenti aucun sentiment de tristesse envahir mon âme, au contraire, j'en ai rapporté un doux souvenir. J'ai beaucoup de reconnaissance, ma Révérende Mère, à vous envoyer pour l'excellent accueil que vous nous avait (*sic*) fait, et à moi particulièrement, en nous mettant au courant des règles observées dans votre communauté. Malgré leurs sévérités je n'en suis pas effrayée et je serai contente si c'est la volonté de N. S. de me joindre à vous pour y vivre de prières et de sacrifices. (...). Ma santé a besoin d'être fortifiée, les soins donnés à notre corps ne sont pas toujours amusants, mais il a besoin d'être

la célèbre manufacture des Van Robais à Abbeville), Henri-Gustave Carcenac s'est retiré en 1862 avec un chiffre d'affaires annuel de vingt millions de francs; maire du 2^{ème} arrondissement (de 1871 à 1882), il est au jury des Expositions Universelles, et gère son immense fortune, notamment immobilière (il a acheté des terrains bd Malesherbes, rue de Rivoli etc. dont les loyers annuels lui rapportent près de 400 000 francs).

¹⁷ La visite est du jeudi 16 avril 1885, comme l'atteste le journal du curé de Bonlieu et aumônier de la communauté, l'abbé Revol: *Jeudi 16, visite de la famille de la Paillonne, visite de la famille Husson, châtelaine du château du Mesnil Saint-Denis (Seine-et-Oise) accompagnée de son aumônier, M. l'abbé Cosnilleau, religieux barnabite expulsé. Le voyage avait pour but l'étude de deux vocations, celle de Mlle Marie Husson, héritière, et celle d'une de ses suivantes, bonne au château.* HGA 1, p. 152, N°271.

¹⁸ Judith Gschwind est née en Suisse le 5 mars 1862. Elle est donc de trois ans l'aînée de Marie Husson.

soutenu pour que l'âme en ressente une plus grande énergie. Je vais commencer, ma Révérende Mère, une neuvaine à St Joseph. Serai-je indiscreète en vous demandant de vous unir à moi? (...)»¹⁹.

Toutes les lettres de Marie Husson, contenues dans les archives de Bonlieu rendent le même son, un peu étonnant, d'une naïveté bien élevée, d'une piété un peu mièvre peut-être, mais certaine. Elle a manifestement été impressionnée par Bonlieu. Trop peut-être, malgré ses dires? Se sent-elle capable de cette vie? D'ailleurs, la jeune fille est-elle exactement maîtresse de sa vocation? Quel rôle jouent la mère et l'abbé Cosnilleau? Autant de questions difficiles à trancher. En tout cas, l'argument — non feint — de la santé délicate de la postulante va changer le cours du développement attendu: Marie Husson n'entrera pas à Bonlieu. En mai, elle écrit à Marie de la Croix: «*Je suis toujours très attirée vers votre Ordre, et si ma santé me le permet, je serai heureuse de partager votre solitude de Bonlieu. Je demande tous les jours à la sainte Vierge de me fortifier de plus en plus*»²⁰. Marie Husson explique que sa santé est d'ailleurs bien meilleure. Les sentiments semblent sincères, elle continue: «*J'ai déjà un attachement particulier pour vous, j'espère que N. S. m'accordera le bonheur d'être un jour votre fille*».

Ce qui paraît étonnant, c'est qu'un mois après, en juin — le temps «*d'un petit voyage en Normandie qui m'a permis de voir mon directeur le révérend Père Joseph, religieux prémontré*» la santé est redevenue mauvaise: «*J'ai le regret de vous annoncer que ma santé n'est toujours pas très solide*». Marie avoue qu'elle se sent souvent découragée et qu'elle ne voudrait pas entrer dans un monastère sans en suivre la règle ou pour ne pouvoir y rester. La missive se conclut ainsi: «*Du reste, je m'en rapporterai à la décision de mon directeur quand le moment sera venu*»²¹. Même discours en septembre: «*Nos santés ne sont pas encore bien fortes et ne nous permettent pas de penser à entrer de sitôt en communauté*»²².

Mère Marie de la Croix voit donc s'éloigner l'espoir proche d'une entrée. Peut-être a-t-elle même compris déjà que les jeunes femmes

¹⁹ Archives de Bonlieu, carton PMM 2, Lettre de Marie Husson à Mère Marie de la Croix, 23 avril 1885.

²⁰ PMM 2, Lettre de Marie Husson à Mère Marie de la Croix, 15 mai 1885.

²¹ PMM 2, Lettre de Marie Husson à Mère Marie de la Croix, 15 juin 1885.

²² PMM 2, Lettre de Marie Husson à Mère Marie de la Croix, 8 septembre 1885.

n'entreraient jamais? En tous cas, elle ne rompt pas les liens²³. Apparemment, elle envoie, à l'hiver 1885, un exemplaire de son petit livre *Ma Sœur Rose* qui vient de paraître. Et après un long silence de correspondance, en mai 1887, fait part aux châtelaines du Mesnil du décès du P. Abbé Jean-Chrysostome De Swert — qu'elles avaient croisées à Bonlieu.

Cependant, le P. Joseph de Panthou suit toujours de près la vocation de la jeune femme. Et cette même année 1887, au mois d'août, Mère Marie de la Croix reçoit cette étonnante lettre:

Saint-Aubin-sur-Mer, 22 août 1887

Ma révérende Mère, vous m'avez toujours témoigné tant de bonté que je veux vous faire part de la grande décision que je viens de prendre. Vous connaissez déjà depuis longtemps mes aspirations à la vie religieuse. J'avais espéré pendant quelque temps aller me joindre à vos sœurs; malheureusement ma santé ne me permet pas d'embrasser une vie trop austère. Je me vois donc obligée d'entrer dans un ordre moins sévère. J'ai choisi un lieu de pèlerinage, la Délivrande, c'est le couvent de la Vierge Fidèle. (...) Vous recevrez en même temps que ma lettre une petite boîte de coquillages: je suis heureuse, ma révérende mère, de procurer un petit divertissement à vos sœurs. Recevez etc²⁴.

Ce que Marie Husson ne dit pas — mais peut-être ses directeurs de conscience ne le lui ont-ils pas permis, le point est difficile à éclaircir — c'est qu'elle n'a pas renoncé du tout à la vie norbertine. Il lui est venu l'idée d'un «tiers-ordre» régulier norbertin, où elle mènerait une vie moins austère que chez des norbertines de pure souche. Ce «tiers-ordre» n'existe pas. Mais pourquoi ne pas le fonder? Elle envoie donc gentiment ses coquillages, et pendant ce temps, les Pères de Mondaye — le «cher P. Joseph», surtout — imaginent une proposition à l'amiable: aller non loin de Mondaye, chez les Soeurs de N. D. de Fidélité, à la Délivrande, dans une congrégation point trop austère, faire l'expérience de la vie religieuse. Ensuite, la jeune fille retournerait près de chez elle, dans le diocèse de Versailles — Mgr Goux, l'évêque, en est déjà prévenu à

²³ Je me demande cependant jusqu'à quel point Mère Marie de la Croix reste dans l'illusion. Bien réalistes et désabusées paraissent ces lignes au Père abbé De Swert, le 7 juillet 1885: *Les chères postulantes versaillaises sont aux bains de mer pour essayer de refaire des santés qui me paraissent un peu problématiques, n'étant peut-être pas soutenues par une très forte dose d'énergie. Je crains plus les natures molles que les tempéraments faibles, car la grande force chez nous est dans l'esprit plus que dans le corps* (Archives de Bonlieu, SWE 1, 7 juillet 1885).

²⁴ PMM 2, Lettre de Sr Marie Husson à Mère Marie de la Croix, 22 août 1887.

cette date — fonder le « tiers-ordre », un couvent assorti, par exemple, d'un orphelinat²⁵. Mère Marie de la Croix, qui ne se doute de rien, adresse des félicitations à la postulante²⁶.

Marie entre à la « Vierge Fidèle » à la fin de 1887. Elle prend l'habit le 10 avril 1888 — Monseigneur de Versailles s'est déplacé, en ami de la famille, pour la circonstance²⁷. Le noviciat est rude: Marie ne sait pas manier un balai, et elle fait la stupeur de ses compagnes, lorsqu'elle grimace, en mangeant de la rhubarbe, pour la première fois de sa vie! Mais la jeune femme fait face: elle est heureuse.

Un nuage passe, dans le ciel normand: à l'été, M. Carcenac, le grand-père irréductible, furieux de la décision de sa petite-fille, vient de Langrune à la Délivrande pour la raisonner. Très ému, en apercevant la jeune fille dans son costume blanc, il rentre ses reproches. Le soir, tandis qu'il se promène pensif, à l'air humide de la jetée, il prend froid. Et décède, trois jours plus tard. Marie est bouleversée²⁸.

2. Des norbertines de « troisième-Ordre »

Au début de 1889, les pères de Mondaye s'inquiètent d'organiser l'avenir. Sœur Marie aura accompli une excellente année de noviciat en avril, on peut donc réfléchir plus concrètement encore à la préparation

²⁵ Dans le récit de Claire Faine-Leroy, (*op. cit.* p. 91-92) l'intuition en revient à Marie Husson elle-même, qui aurait proposé aux pères de Mondaye la fondation de ce « tiers-Ordre ». C'est évidemment possible. Mais la teneur des entretiens du P. Joseph avec sa dirigée n'a évidemment pas disparu.

²⁶ Il n'y a, du côté de la communauté qui l'accueille, en tous cas, aucune ambiguïté dans l'entrée de Marie Husson et de sa compagne à La Délivrande. Le registre de prises d'habit du monastère note en marge de l'attestation de vêtue: « *Mlle Husson entrée au noviciat pour s'initier à la vie religieuse en vue d'une fondation du Tiers Ordre de Saint Norbert dans le Diocèse de Versailles est partie pour cette fondation le 30 juin 1889* ». Du reste, le beau monde qui assiste à la vêtue (l'évêque de Versailles, l'abbé Révérony, vicaire général de Bayeux, le P. Joseph de Panthou) suffit à marquer qu'il s'agit d'une vêtue peu ordinaire. (Registre des vêtues, Archives de la Congrégation de N. D. de Fidélité, 14400 Douvres, aimablement communiqué par la supérieure générale, le 29 août 1997).

²⁷ Mgr Goux est de longue date un ami de la famille, puisqu'il a déjà béni le mariage du frère aîné de Marie, Henri Husson, à N. D. de Lorette en 1884. Jusqu'à sa mort en 1906, il veille sur la fondation norbertine, qu'il érige canoniquement en 1889 et dont il bénit le nouveau monastère en 1896. Après l'érection canonique du monastère, il a nommé Visiteur l'abbé de Mondaye, avec charge pour lui de déléguer un pro-visiteur de son choix (ce sera le P. Joseph de Panthou). Il visitait souvent la communauté, et assiste à tous les grands événements de la vie du monastère.

²⁸ Ce récit a été donné par le secrétaire lui-même de M. Carcenac; Voir O. FAUVEAU, *Henri-Gustave Carcenac (1807-1888)*, s. l. 1993, 9 p.

de la fondation du «tiers-ordre» féminin norbertin. L'idéal serait que les Norbertines de Bonlieu acceptent de former Sr Marie pendant une année²⁹. Le P. Godefroid Madelaine, prieur de Mondaye³⁰, prend la plume — amicale et un peu embarrassée — pour demander son aide à Mère Marie de la Croix. Je cite la lettre intégralement pour permettre d'en mesurer toute la diplomatie et les arrières-pensées.

Cottun, 20 janvier 1889

Ma Révérende Mère, je voulais vous écrire plus tôt, afin de vous exprimer ce dont vous ne doutez pas, je pense: mes vœux pour vous et votre famille religieuse. Un autre motif me demandait de vous adresser un mot: il me fallait vous dire que mon troisième article sur *saint Norbert* ne serait que pour le mois de février, mes multiples occupations ne me laissant pas le loisir de composer en ce moment quelque chose de suivi³¹.

Mais voici qu'une raison plus urgente vient me déterminer à vous écrire; et pour ne point perdre mon temps en préambules, j'arrive tout droit au fait. Vous connaissez et vous aimez, je le sais, Mademoiselle Marie Husson. Un instant, vous pûtes espérer qu'elle deviendrait l'une de vos filles spirituelles.

²⁹ Ce projet est sans doute élaboré (sans que Marie de la Croix en sache encore rien) dès le tout début. En février 1888, alors que Marie Husson est encore postulante, l'aumônier du château, le P. Cosnilleau, écrit à Mère Marie de la Croix: *Laissez-moi vous dire, ma Très Révérende Mère, que vous avez plus, et beaucoup plus que vous ne le croyez, fait du bien et un très grand bien à cette âme toujours si dévouée à St Norbert. Votre mission près d'elle est-elle terminée? C'est le secret de Dieu.* (PMM 2, Lettre du 3 février 1888). Si le projet est effectivement élaboré, le P. Cosnilleau ne manque pas d'audace, car ce «secret de Dieu» est bien aussi un «secret des hommes»!

³⁰ Il faut présenter, même brièvement, le P. Godefroid Madelaine. Né à Le Tourneur (Calvados) en 1842 — tout à fait contemporain de Mère Marie de la Croix — il est entré parmi les premiers novices français de la restauration belge de Mondaye. Ordonné prêtre à 23 ans et maître des novices à 27, il s'affirme vite comme la personnalité marquante de l'abbaye. En 1874, il publie un important *Essai historique sur l'abbaye de Mondaye* et en 1880 sa première version d'un grand travail critique *Histoire de Saint Norbert*. Cette année-là, il voit le départ en exil de son abbé, Joseph Willekens, expulsé comme étranger. C'est lui qui prend la responsabilité de la communauté, comme prieur, pendant près de vingt ans, jusqu'à son élection comme abbé de Frigolet en 1899. Il montre pendant ces vingt années de tourmente pour les ordres religieux une grande force d'âme et une grande passion pour sa maison. Son activité en de nombreuses directions — notamment le tiers-ordre sacerdotal et séculier — montre le souci constant du rayonnement prémontré. L'aventure du Mesnil Saint-Denis, qu'il suit de très près, est tout à fait dans la ligne de cette visée «expansionniste». Il connaît fort bien, du reste la famille Husson, et il est, comme le P. Joseph de Panthou, son sous-prieur, un habitué du château. En 1888, notamment, il prêche la retraite annuelle familiale.

³¹ On peut voir dans cette collaboration une trace de la bonne entente entre le P. Godefroid et Bonlieu: le prieur de Mondaye donne au Bulletin de la «Messe réparatrice» sa collaboration de spécialiste de l'histoire norbertine: en octobre 1888, un premier article: «Saint Norbert et la messe réparatrice» (*La divine Hostie*, N°8, 1888, p. 126-128) continué en janvier 1889 (*La Divine Hostie*, N°11, p. 177-181) annoncé «à suivre», mais dont la suite ne paraît effectivement qu'en mai suivant (N°15) et septembre (N°19).

Sa santé ne lui permit pas d'embrasser une observance aussi austère. Elle n'en demeura pas moins fortement attachée à l'Ordre de Saint Norbert; et après des hésitations et des tâtonnements bien naturels, il fut reconnu que son attrait la portait irrésistiblement vers l'Ordre de Prémontré. C'est alors que ceux qui la dirigeaient s'arrêtèrent à la pensée du Tiers-Ordre régulier.

Mais le tiers-ordre régulier n'existant pas encore dans notre Ordre, que faire? On dit: «Pourquoi ne pas l'organiser? Si c'est l'œuvre de la Providence, Dieu ne manquera pas de nous aider». L'entrée de Mlle Husson fut décidée dans ces conditions. Tout d'abord on songea à recourir à votre charité pour former les deux premières novices. Tout bien pesé, il fallut renoncer à cette pensée à cause de la santé de Mlle Husson. Et les deux postulantes entrèrent à la «Vierge Fidèle» où elles sont aujourd'hui. Leur première année de noviciat finira le 10 avril. Sœur Marie de la Nativité aspire de plus en plus à la vie norbertine. Et de concert avec la R. M. Supérieure de la Vierge Fidèle, on a reconnu la nécessité de la placer dans un milieu où elle pourrait plus aisément s'initier aux observances de l'Ordre.

Vous devinez, ma Révérende et bonne Mère, que les regards se sont tournés du côté de Bonlieu. Nous avons tous pensé que vous seriez heureuse de contribuer à ce nouveau développement de l'Institut qui vous est si cher. Au nom de Notre Seigneur et au nom de saint Norbert, nous vous demandons, ma Révérende Mère, de prendre, pour plusieurs mois, sous votre houlette, ces deux chères âmes. Vous achèverez de les former à la vie religieuse. Vous leur montrerez, plus encore par vos exemples que par vos leçons, ce que doit être une fille du patriarche de Prémontré.

Telle est notre requête, et voilà aussi notre espoir. J'oubliais de vous dire que, il y a un an et plus, j'en écrivis au R. P. Abbé de Mondaye, au R. P. Provincial et au Rme P. Général. Ils encouragèrent et bénirent le projet. Mgr de Versailles ouvre bienveillamment son diocèse à l'œuvre naissante. Une maison est même achetée par les soins de Madame Husson, pour servir de monastère provisoire.

La chère Sœur de la Nativité, que je vis il y a deux jours, doit vous adresser personnellement son humble demande. Si vous l'accueillez favorablement, elle ira vers vous aussitôt après Pâques. Dans le cas, ma Révérende Mère, où vous croiriez qu'il convient de recourir préalablement à Monsieur le Prélat de Tongerlo, notre Provincial, nous le ferions sans aucun retard.

Déjà nos constitutions sont à l'étude. C'est là que nous aurons besoin de vos lumières et de votre expérience. Une fois les constitutions rédigées, nous les soumettrons aux supérieurs réguliers. Quant aux détails qu'entraîne tout ceci, nous en parlerons à mesure que l'utilité s'en fera sentir. Pour le moment présent, l'ouverture est faite. Je la confie à votre grande charité et à la miséricorde de N. S. Croyez, ma Bonne Mère, à toute ma religieuse reconnaissance.

Fr. G. Madelaine³².

³² PMM 2, Lettre du P. Godefroid Madelaine à Mère Marie de la Croix, le 20 janvier 1889.

Le P. Godefroid se livre dans cette lettre à une reconstitution, intéressante pour nous, de la genèse de l'aventure. Les formules comme: «*Ceux qui la dirigeaient s'arrêtèrent...*» ou «*l'entrée de Mlle Husson fut décidée*» laisseraient croire que la vocation de la jeune fille, entre une mère autoritaire et la double direction de l'aumônier du château et des Prémontrés de Mondaye, a été quelque peu téléguidée. Quant à la formule: «*On dit: «Pourquoi ne pas organiser le Tiers-Ordre»*»: qui est ce «on»? Est-ce le P. Godefroid, grand organisateur de tiers-ordre, ou le P. de Panthou, qui tiendrait à ne pas perdre une vocation «prémontrée»? Est-ce Madame Husson mère, qui voit là une chance unique de ne pas perdre sa fille (la «maison achetée» jouxte le château)? Il est difficile de trancher, et c'est d'ailleurs d'une importance très relative. Mais on va voir bientôt que le P. Godefroid — qui écrit évidemment en tant que supérieur — n'est pas, peut-être, le plus zélé défenseur de la fondation.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la réaction de Mère Marie de la Croix. Elle répond très prudemment au P. Godefroid. Elle tombe évidemment des nues, surprise qu'on ne l'ait pas avertie plus tôt de la tournure du projet, venant maintenant la chercher à la rescousse, pour donner une «teinte» prémontrée à une expérience dont l'initiative, les commandes et l'esprit même lui échappent totalement. Le 25 janvier, elle fait une réponse dilatoire et dit (avec un peu de mauvais esprit) qu'elle est très flattée qu'on ait songé à elle, mais qu'elle n'a pas bien compris de quoi il s'agit, demande des précisions. En même temps, elle répond à Sœur Marie de la Nativité, qui lui a adressé sa demande de son côté. Voici quelques lignes de cette réponse, qui campent le tableau général de sa pensée sur le sujet:

(...) Permettez-moi, ma bien chère sœur, de vous parler à cœur ouvert (...). Veuillez bien remarquer que pour qu'une vocation soit tout à fait *norbertine*, comme vous le dites, il faut qu'elle soit en rapport non avec les inclinations de l'une ou l'autre personne, mais avec les traditions, le but et l'esprit de l'Ordre fondé par saint Norbert (...)³³.

C'est la première grande idée: l'affection de Mlle Husson pour la grande figure de saint Norbert ne suffit pas à une vocation «norbertine».

³³ Je n'ai pas la lettre elle-même. Les archives de Bonlieu (PMM 2) conservent un cahier de 18 pages intitulé: «Tiers Ordre Régulier» où Mère Marie de la Croix a fait, au fur et à mesure, le brouillon des lettres qu'elle envoya aux uns et aux autres dans l'année 1889 à ce sujet. Au bas de la lettre que je cite, d'après ce brouillon, est la mention: *Cette lettre un peu modifiée et se terminant comme il va suivre, est partie le 1^{er} février*. Ce cahier est une des multiples preuves du souci archivistique de Mère Marie de la Croix, en même temps que de son souci de conduire les affaires sans se contredire, selon une ligne ferme.

Elle n'a pas à se créer une vie norbertine qui lui convienne, mais à entrer dans celle que lui propose la tradition. Quelque juste que soit le propos de la prieure de Bonlieu, on ne peut s'empêcher de penser qu'elle a elle-même en 1870 dû tout «inventer» ou presque de la vie quotidienne des norbertines, disparues en France depuis quatre siècles, faisant revivre des usages et des traditions conservées seulement dans les grimoires. L'aspect «traditionnel» de Bonlieu ne s'est-il pas forgé seulement peu à peu? En tous cas, Mère Marie de la Croix démontre à Marie Husson qu'un «tiers-ordre» n'est pas ce qu'elle croit:

Le tiers-Ordre de Prémontré qui ne remonte peut-être pas précisément à Saint Norbert lui-même (ce point est en effet sérieusement contesté) mais qui est d'une grande antiquité chez nous, n'a jamais eu pour but d'enrôler les personnes du monde dans une milice régulière et de les réunir en congrégation, mais de servir leur piété et d'aider leur désir vers le bien en leur procurant la grâce d'une participation spéciale aux suffrages de l'Ordre, tout en les laissant à leur vie de famille, à leurs affaires, à leurs devoirs dans le monde (...) La bonne vocation norbertine et la véritable extension de l'Ordre c'est, si je ne me trompe, de respecter ses observances et son caractère, de les reproduire le mieux possible en les rehaussant de toute la ferveur et de tout l'amour dont on est capable: ne dénaturons pas les œuvres des saints...

Ces derniers propos sont intéressants à lire dans une époque qui est en train de multiplier les tiers-ordres réguliers. Une fois de plus, Mère Marie de la Croix semble ramer à contre-courant. Les Dominicains d'alors, par exemple, conçoivent le tiers-ordre régulier féminin — depuis au moins l'époque de Saint Vincent Ferrier, au XV^e siècle — comme une extension traditionnelle et souhaitable de l'Ordre, à mi-chemin entre l'activité des frères du Premier Ordre et la contemplation des sœurs du Second Ordre³⁴. Le P. Lacordaire, avec l'appui des dominicaines de Langres, relance le tiers-ordre régulier féminin, dont les constitutions

³⁴ A la vérité, le *Tiers-Ordre* dominicain n'a été dans son histoire primitive qu'un tiers-ordre séculier. Le premier à donner une règle au tiers-ordre est le maître général Munio de Zamora, à la fin du XIII^e siècle. Cette règle est conçue à la fois pour des personnes isolées et pour des «groupements», des «fraternités» (avec un ou une prieur(e)) qui ne réclament pas, cependant, la «vie commune». L'exemple de Catherine de Sienne, qui voulut être des *mantellate* de sa ville, au XIV^e siècle, est caractéristique. Mais sa difficulté à obtenir de ses parents la permission d'y entrer est également typique: éventuellement prêts à laisser choisir leur enfant entre le cloître et le mariage, des parents voyaient mal cette vocation 'intermédiaire'. Vers le XV^e siècle cependant — et dès lors, au XVI^e siècle avec Catherine de Ricci, ou au XVII^e siècle, dans la mouvance réformatrice du P. Michaëlis — on voit apparaître de vrais monastères de tertiaires régulières, enseignantes notamment, dans un régime de demie clôture. Mais c'est évidemment au XIX^e siècle que fleurit le tiers-Ordre régulier, masculin et féminin.

sont approuvées par Rome en 1874. Les congrégations se multiplient — Langres, Etrépigny, Béthanie etc. au service des pauvres, des jeunes, des malades etc. On sait également le succès du tiers-ordre régulier masculin, dont les collèges de Sorèze, d'Oulins, d'Arcueil, d'Arcachon etc. sont florissants jusqu'aux expulsions.

Face à cette floraison- qu'elle n'ignore pas, puisqu'elle a été elle-même tertiaire (séculière, certes) de Saint-Dominique — Mère Marie de la Croix n'est pas ébranlée: l'idée de voir l'ordre de saint Norbert accueillir la même diversité lui répugne³⁵. Elle n'est pas sensible du tout à la perspective de voir se développer autour des monastères prémontrés une constellation d'œuvres ou de mouvements, comparable à ce que le P. Bedouelle nommait récemment la «galaxie dominicaine». Au fond, traditionnelle dans l'âme, ce qu'elle appelle, dans sa lettre du 2 février au P. Madelaine, une «*innovation peu avantageuse pour l'Ordre*» lui fait peur. Il y a si peu de norbertines contemplatives — leur 'vraie' vocation, à son idée — qu'on risque d'introduire la confusion avec tant d'autres congrégations modernes. A ses yeux, cette «modernité» sent le «*rapport avec le monde*» et n'est pas une vraie vie religieuse. Ainsi se récuse-t-elle, en invoquant l'incapacité des moniales de Bonlieu à former des sœurs d'un tiers-ordre:

Serait-ce bien à nous, mon enfant, que reviendrait le soin et la consolation de former des religieuses qui se destinent à des œuvres diamétralement opposées à ce que nous faisons chaque jour? La vie des moniales norbertines est une rupture complète avec le monde. Elles doivent vivre de recueillement, de louanges à Dieu, de silence et d'étude. Que prendraient là des âmes destinées au zèle extérieur, aux œuvres de charité, au dévouement actif? Notre élément à nous, c'est le choeur, l'office divin, la sainte liturgie, tout dans notre vie converge là...

En même temps, elle écrit le fond de sa pensée, encore plus clairement parce qu'elle est libre, à son amie l'abbesse de Solesmes:

(...) Je connais un peu cette jeune fille, elle a 23 ans, je crois, elle est très riche, d'une bonne et chrétienne famille dont le grand-père, protestant cependant, vient de mourir. Je redoute plus le projet en lui-même que le

³⁵ Sa réponse du 2 février au P. Godefroid Madelaine est sans ambages: *S'appuyer sur ce qu'une entreprise de même nature ait été faite par les Ordres de St Dominique et de St François me paraît chimérique. D'abord parce que l'ordre de Prémontré n'est pas l'Ordre de St Dominique ou de St François, mais encore parce qu'il ne paraît pas résulter des expériences faites ailleurs à cet égard un bien réellement enviable et un avantage sérieux.* (PMM 2, lettre de Mère Marie de la Croix au P. Madelaine, 2 février 1889).

séjour à Bonlieu. Je n'ai jamais compris les « tiers-ordres réguliers ». Ce n'est plus du tout la pensée du fondateur ! C'est un morcellement de la vie religieuse. Et ces constitutions faites a priori, avant d'avoir rien essayé ? Et puis la distance qu'il y a d'une observance comme la nôtre, entièrement et exclusivement contemplative et cloîtrée à une œuvre extérieure de charité ? Quel rapprochement faire là ? C'est impossible à calquer : nous ne savons, nous, que dire l'office, rien de plus. Dans le cloître, c'est la liberté des enfants de Dieu, c'est la vie de famille. A l'extérieur, c'est la représentation, le contact du monde, tout un attirail auquel je n'entends absolument rien.

M. le curé de Bonlieu, qui connaît un peu cette famille et à qui j'en ai parlé, croit que c'est peut-être une manière au Bon Dieu de nous ramener cette vocation. Je ne le crois pas, l'affaire est trop avancée. Et puis je n'accepterais pas d'avoir cette arrière-pensée sans la dire aux intéressés. J'aime mieux être exploitée qu'exploiteur³⁶.

(...) Si je refuse, on fera l'œuvre quand même, car on peut admirablement se passer de moi mais on en sera froissé, car on semble y tenir. Si j'accepte, cette petite branche, qui peut-être deviendra grande, restera en meilleure relation avec Bonlieu, qu'elle regardera un peu comme son tronc nourricier. A moins, comme il arrive en ce moment à l'un de nos poiriers que je contemplais hier, que la branche ne prenne tellement le dessus qu'il ne faille couper le tronc pour lui laisser toute la place (...) ³⁷.

Mère Marie de la Croix est donc fort réaliste. Les pères de Mondaye pensent qu'elle est un 'passage-obligé', mais en cas de refus de sa part, ils sauront fort bien se passer d'elle — ce qui va arriver, de fait. Qu'elle décide d'aider ou non la fondation qui se profile, elle voit bien qu'elle ne l'empêchera pas. Mais dans l'affaire, son souci permanent du recrutement de la maison est atteint. Car les sujets féminins sont souvent envoyés par les maisons d'hommes du même ordre. Or la fondation du tiers-ordre par Mondaye menace de priver Bonlieu d'une source éventuelle de recrutement. Cette crainte, qu'elle ne peut mettre en avant dans la correspondance avec le P. Godefroid Madelaine, elle n'hésite pas à l'évoquer avec l'abbesse de Solesmes :

³⁶ On ne peut qu'admirer la délicatesse et la droiture de Mère Marie de la Croix. Mais peut-être s'agit-il aussi de réalisme. Il ne faut accueillir de « fondatrice » qu'avec la pensée qu'on va les perdre, si ce n'est qu'un service rendu. Elle a elle-même l'expérience personnelle de l'accueil, désintéressé des Trappistines de Maubec chez qui elle avait pu faire son noviciat. Elle se rappelle aussi sans doute combien elle a pu douter, à certains moments, heureuse à Maubec, de l'utilité de fonder une autre maison. Et cependant, elle aurait su mauvais gré aux moniales cisterciennes de l'empêcher d'accomplir sa vocation !

³⁷ Archives de Bonlieu, Cec 1. Lettre de Mère Marie de la Croix à Madame Bruyère, 25 janvier 1889.

(...) Imaginez que je voyais depuis quelque temps se faire un vrai mouvement à la porte. Plusieurs Pères de l'abbaye de Mondaye, aujourd'hui dispersés, me demandaient des renseignements, m'offraient des sujets³⁸. Je pense aujourd'hui qu'ils vont tous prendre le chemin du tiers-ordre. Si c'est la volonté de Dieu, je ne demande pas mieux, mais je voudrais savoir ce que moi pauvre, je puis et dois faire là.

En d'autres termes, la prieure veut bien accepter cette fatalité embarrassante pour elle, mais tout de même pas y prêter la main. Aussi va-t-elle refuser. Mais ce refus est préparé et entouré par une abondante correspondance avec Tongerlo. Marie de la Croix procède comme à son ordinaire: elle se défausse sur son supérieur, tout en avertissant dûment le supérieur de ses sentiments à elle, et en suggérant la réponse. Tout à fait sur la même «longueur d'ondes» qu'elle, le prélat Heylen de Tongerlo répond, le 30 janvier 1889, en épousant les vues de la prieure:

Ma révérende Mère, je suis parfaitement de votre avis pour ce qui regarde le tiers-ordre régulier. Déjà l'année dernière, j'ai écrit au Révérendissime Père Général dans ce sens, et je ne vois pas de raisons pour changer de sentiment à cet égard. Si l'on veut instituer la Congrégation dont il s'agit, ce ne sera pas une branche de l'Ordre, ce sera un Institut complètement nouveau, qui peut nous emprunter quelques détails, mais qui sera toujours étranger à l'esprit et au corps de l'Ordre. Il me semble donc que, si l'on veut à toute force une telle institution, on doit en laisser l'initiative et la responsabilité à l'évêque, à qui seul revient l'institution de nouvelles congrégations. Nous devons nous tenir éloignés de cette tentative.

Je pense aussi que vous ne devez pas vous prêter à ce qu'on vous demande. Il me semble que les inconvénients de cette condescendance seraient trop grands pour la justifier. Que si vous n'aimiez pas d'opposer un refus formel, vous pouvez très bien écrire au R. P. Prieur [G. Madelaine] qu'il doit auparavant demander mon autorisation. Je me chargerai alors d'arranger la chose avec lui (...) ³⁹.

On ne saurait trouver supérieur plus arrangeant. Mais il y aurait à méditer longuement cette réponse de l'abbé Thomas Heylen. Le prélat belge, en effet, donne ici sa réponse sur le ton caractéristique d'un certain esprit dans l'Ordre. Les maisons du Brabant, relevées les premières après la Révolution, fidèles aux Statuts de 1630, héritières — auto-proclamées, du moins — de la pensée de l'Ordre de l'Ancien Régime, sont amies de la

³⁸ Cf. notamment sa correspondance avec le P. Ambroise Garreau, du monastère de Balarin (fondé par Mondaye) qui se renseigne près d'elle pour lui envoyer l'une de ses dirigées.

³⁹ Archives de Bonlieu, carton Heylen (Hey). Lettre de l'abbé Thomas Heylen de Tongerlo à Mère Marie de la Croix, 30 janvier 1889.

fidélité, mais pas de la nouveauté. Elles conçoivent la même répulsion pour un « tiers-ordre régulier » inventé par Mondaye que pour l'authenticité archéologique d'un Edmond Boulbon. Le Brabant se méfie des réformes comme des innovations. Le sens de la tradition prémontrée en Belgique est sage — ou timoré, selon le point de vue. La lettre que fait le prélat Heylen au P. Madelaine, en mars 1889 — et dont il envoie la copie à Mère Marie de la Croix — est formelle : les sœurs de Bonlieu n'aideront pas celles du Mesnil Saint-Denis : « *L'Ordre, écrit l'abbé de Tongerlo, doit rester tout à fait étranger à l'organisation du tiers-ordre régulier* ».

Entre temps, du reste, la prieure de Bonlieu a clarifié sa position personnelle près du prieur de Mondaye, en des termes qui prouvent qu'elle n'a pas froid aux yeux et qu'elle n'a rien à perdre à dire la vérité :

(...) N'y a-t-il pas dans tout cela, mon bon et Révérend Père, un des symptômes absolument déplorables de notre siècle ? Il faut que tout plie au bon plaisir de chacun, on n'hésite ni à morceler ni à diviser, ni à dénaturer une œuvre pour la mettre à la portée de telle ou telle personne (...) C'est tout ce qu'on veut, et pour cela, on met tout au rabais⁴⁰.

Voilà le Père Godefroid averti de la théologie du tiers-ordre régulier de Marie de la Croix : une œuvre au rabais, un costume sur mesure pour religieuse nantie mais incapable du second-ordre !

Dans une lettre à son supérieur de Tongerlo, la prieure s'exprime encore plus librement sur le sujet, dans des termes irréductibles :

J'avoue que cette question d'une fondation de Norbertines où l'on portera le nom, le titre, l'apparence des moniales de Prémontré sans en faire les œuvres continue à me préoccuper un peu : à l'époque où nous vivons, tout est un peu dans la confusion. On distingue peu entre Second et Tiers Ordre : ce seront toujours des Norbertines ! Des norbertines faisant l'adoration plus ou moins perpétuelle, et cependant ne récitant pas le saint Office liturgique qui est pour nous la grande forme de notre culte envers le saint Sacrement ! Des norbertines dirigeant des orphelines, c'est à dire en rupture complète avec cette loi de clôture, de silence, de recueillement qui constitue l'élément indispensable de la *Norbertine pur sang*⁴¹.

Pour la prieure de Bonlieu, il y a une forme de tromperie dans l'attribution du « label » si l'on ose dire, de « norbertine » à des religieuses qui

⁴⁰ Cette citation est faite d'après le cahier cité précédemment. La lettre copiée est suivie de la mention : *Cette lettre un peu modifiée en la recopiant mais contenant toute la substance de ce brouillon, est partie pour Cottun par Bayeux le 3 février* (n.b. le château de Cottun est la propriété qu'habitent les religieux de Mondaye expulsés en 1880 de l'abbaye).

⁴¹ Lettre de Mère Marie de la Croix au P. Abbé de Tongerlo, Hey, 5 juin 1889.

n'en feront pas «l'œuvre» principale, c'est à dire l'office, dans une vie strictement contemplative. On trouve d'ailleurs dans cette lettre, presque terme à terme, les mêmes considérations qui la guident dans son soutien à l'œuvre de la «Messe réparatrice»: pas d'œuvre «surrogatoire», pas de dévotions périphériques! l'essentiel — la messe et l'office — suffisent tant à la vie spirituelle qu'à la vie religieuse. C'est là une sorte d'apurement et de simplification de la piété vers son centre profond, qui rend un son assez étonnant pour l'époque.

Mais quelle fut la réaction du P. Godefroid Madelaine? On pourrait s'attendre à ce qu'il ait conçu un grand dépit de ce refus et qu'il en ait gardé rancune à Mère Marie de la Croix. En fait, il ne semble pas que ce soit le cas, tant la correspondance que les actes prouvent l'inverse. Dans les années qui suivront, le prieur de Mondaye conserve son aide à la communauté de Bonlieu (par une clientèle assidue de la fabrique d'hosties) et à la Messe Réparatrice, signant de nouveaux articles, et proposant des collaborateurs. Au moment de l'exil en Belgique, il manifestera aussi son amitié.

En tous cas, le prieur de Mondaye est piqué des observations de la prieure de Bonlieu. Notamment de ce qu'elle lui fait remarquer que Mondaye s'aventure de façon «solitaire» dans ce soutien aux nouveautés d'un tiers-ordre régulier:

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, le Révérendissime Père Général a officiellement béni et encouragé l'œuvre, il a tracé la voie à suivre. Vous vous trompez donc, ma bonne Mère, en pensant que nous allons «contre l'avis des supérieurs». Mlle Husson a contre elle et son projet de tiers-ordre régulier, le R. Père Abbé de Tongerlo et la Révérende Mère Prieure de Bonlieu. Elle a pour cette petite œuvre le Rme Père Général et le Père abbé de Mondaye. Voilà la situation vraie⁴²...

Tout de même, je suppose que le P. Madelaine a été touché de la franchise de la prieure de Bonlieu, en qui il a reconnu une vraie religieuse et une femme de tempérament — ou du moins dont le tempérament contrastait assez avec celui de la jeune et timide Sr Marie Husson. Au surplus, dans cette lettre qu'il écrit à Marie de la Croix, au mois de mai, il livre un aspect inconnu de cette micro-histoire, et montre que l'embarras de patronner une fondation de tiers ordre régulier dans les années 1880

⁴² PMM 2, Lettre du P. Godefroid Madelaine à Mère Marie de la Croix, le 31 mai 1889. Les traits ne sont-ils pas un peu forcés? Comme le dira le Général à l'abbé de Tongerlo, il n'y a jamais eu d'approbation officielle de l'Ordre, quant au P. Abbé de Mondaye, en exil à Grimberghen depuis 1880, il est facile de lui faire dire ce qu'on veut.

n'était peut-être pas de son goût. Il s'exprime ainsi, comme en confidence :

Vous le dirai-je tout bas, ma bonne Mère ? Si j'ai un désir personnel dans cette affaire, c'est que la chose se règle dans votre sens, mais il ne dépend pas de moi de conduire les événements. Si Mlle Husson et ses compagnes voulaient entrer dans une de nos maisons de religieuses⁴³ pour y vivre et y mourir, je chanterais un beau *Te Deum*. Je n'ai pas provoqué, je n'ai pas même encouragé le mouvement ; je l'ai subi et accepté, parce que la Providence semblait nous l'imposer.

Priez pour nous, ma Révérende Mère. Il me semble que vous pouvez écrire à Mlle Husson votre pensée et vos impressions. Quel que doive être l'avenir, il est bon que la chère enfant entende le pour et le contre. Elle est toujours à la Délivrande (...)⁴⁴.

Les expressions très nettes du P. Godefroid — « il ne dépend pas de moi », « je n'ai pas même encouragé » — donnent à penser. Outre la référence pieuse et obligée au caractère providentiel des circonstances, le P. Godefroid pense-t-il encore à autre chose ou à quelqu'un d'autre. Si la chose ne *dépendait pas* de lui, de qui dépendait-elle alors ? De l'affection prononcée du P. Joseph de Panthou pour la famille ? De l'autorité naturelle — et de la fortune immense — de la mère de la fondatrice, Pauline Husson-Carcenac ? Il est certain que les religieux de Mondaye ont été influencés par la situation sociale de la famille fondatrice. Une postulante pauvre n'aurait eu aucune chance de succès et n'aurait pas reçu le soutien appuyé des religieux, chassés de leur maison et ayant à l'époque bien d'autres soucis à affronter. La personnalité de Mme Husson mère est également surprenante, que toutes les sœurs appelleront bientôt « Maman » (!) et qui obtiendra le privilège d'une chambre en clôture, contiguë à celle de sa fille, lors de sa maladie en 1897 : qui est la « vraie » fondatrice ?

Au reste, ce n'est pas cet aspect des choses qui préoccupe vraiment Mère Marie de la Croix — elle-même suffisamment fortunée pour assurer les bases financières de sa fondation, et accueillant à la profession sa mère dans son propre monastère — mais plutôt le caractère ambigu du « tiers-ordre séculier », dont elle ne se remet pas. Elle suit de près la fondation, cependant, et demande régulièrement des nouvelles de la situation.

⁴³ Mère Marie de la Croix a demandé pourquoi Mlle Husson, si elle ne supportait pas les « austérités » de Bonlieu, n'entrerait pas, par exemple, chez les Norbertines d'Oosterrhout, aux observances mitigées. Mais il y avait un peu de mauvaise foi, peut-être, dans cette proposition, car l'obstacle de la langue est assez dirimant.

⁴⁴ *Ibidem*.

Le 2 juillet 1889, les deux sœurs — bientôt trois — s'installent dans un joli pavillon de chasse, «Le chalet Laverrière» — que Mme Husson mère achète pour sa fille, non loin du château du Mesnil. Le voisinage cancanne un peu: il faut bien de la fortune à dépenser pour contenter la folie mystique de la petite Husson, à qui ses parents font un monastère de poupée, à sa mesure, pour elle et sa domestique. L'abbé Cosnilleau, aumônier du château, fait un aumônier tout trouvé pour le couvent.

Certes, le premier jour, on sonne offices et repas à l'aide d'une cloche suspendue dans un arbre, et dans le grand salon, la clôture est simulée par un paravent, que l'abbé Cosnilleau a percé et tendu de soie rose, pour en faire un confessionnal réglementaire. La chapelle est sise dans un autre salon. Cela fait beaucoup de salons pour suivre Jésus Christ. Mais le soir de l'installation, sonne la clochette de l'entrée. Sœur Saint Hermann-Joseph — la bonne Judith — va ouvrir. C'est une enfant de quatre ans qu'on amène «pour l'orphelinat». Les deux sœurs embrassent cette enfant perdue dont la venue inopinée semble dire que le Christ accepte l'idée d'habiter le Chalet-Laverrière. Assez vite, au courant de l'été, deux autres jeunes filles rejoignent les premières sœurs, et les orphelines commencent à affluer. A un rythme régulier et croissant — deux entrées en 1889, quatre en 1890, cinq en 1891, cinq en 1892 — la communauté à ses débuts connaît un beau développement, qui justifie un peu les craintes de Mère Marie de la Croix: à cette époque, Bonlieu a de sérieux problèmes de recrutement.

En septembre 1889, le P. Godefroid informe aimablement Mère Marie de la Croix:

(...) Depuis que j'ai eu l'occasion de vous en parler, les choses ont suivi leur petit train régulier. Les sœurs avec les postulantes et les orphelines sont installées dans un petit couvent provisoire. Dans un mois environ, Monseigneur de Versailles viendra les installer dans leur monastère qui va se trouver aménagé⁴⁵. Ce qu'elles seront, ces pauvres enfants, je ne le sais. Ce qui est certain, c'est qu'elles veulent être des Norbertines pur sang. Elles le seront moins que vous ne l'êtes à Bonlieu, ma bonne Mère, mais elles tiennent à prendre nos observances, notre esprit, et notre vie. Jusqu'ici, autant que le permet leur petit nombre, elles sont très fidèles à ce programme. Laissons faire le temps. Si c'est une œuvre bénie de Dieu, nous le verrons dans quelques années⁴⁶.

⁴⁵ La communauté s'installe en octobre 1889 dans le monastère du Mousseau, propriété contiguë au château, achetée par Mme Husson pour sa fille. L'évêque de Versailles, Mgr Goux, vient y faire l'installation canonique le 19 octobre. Le même jour, les deux premières norbertines font profession pour trois ans entre ses mains, et une troisième, Ernestine Lasne (Sr Saint-Paul, converse) reçoit l'habit.

⁴⁶ PMM 2, lettre du P. Godefroid Madelaine à Mère Marie de la Croix, 3 septembre 1889.

Décidément, il semble que l'appellation «pur sang» ait fait son chemin dans la famille prémontrée, comme une sorte de revendication d'authenticité. Au delà de l'aspect anecdotique de l'expression, on sent combien la question identitaire, qui agite si fort un ordre en pleine «restauration», est délicate: qui obtiendra — et de qui? — le brevet d'authenticité? Une nouvelle fois, la question reste posée. Il est significatif, tout de même, que le P. Madelaine n'ose pas revendiquer pour sa fondation le même «sang pur» qu'à Bonlieu: cet hommage à la vie du monastère drômois n'est pas de pure courtoisie.

Bientôt, la maison du «Mousseau» est elle aussi trop petite, et il faut songer à construire plus grand. Mme Husson fait alors construire, entièrement à ses frais, un nouveau monastère, le couvent du Sacré-Cœur, sur un terrain de 5 ha offert par la famille Husson, à côté du château⁴⁷. Les travaux, menés à bien par l'architecte Hué de la Colombe, assisté des conseils de l'abbé Cosnilleau, qui le surveille de près, sera achevé en 1895, et béni en juillet par l'évêque de Versailles. Le contraste est saisissant, bien sûr, entre la restauration longuement attendue des ruines de Bonlieu — l'église se relève à partir de 1895, précisément, près de 25 ans après l'installation — et l'élévation rapide d'un monastère tout neuf, aux portes de Paris, par un clan familial fortuné.

Comme le montre la correspondance conservée à Bonlieu, Mère Marie de la Croix, pendant toutes ces années, reste informée de ce qui se passe dans la communauté nouvelle. Les observances du monastère se rapprochent assez de celles vécues à Mondaye ou dans le Brabant — hormis la question de la clôture, puisque les sœurs tiennent un orphelinat. Les horaires du monastère, établis par le P. Madelaine⁴⁸, sont les suivants:

⁴⁷ Le P. Godefroid Madelaine écrit à Mère Marie de la Croix le 8 août 1894: *Au monastère de nos sœurs du Mousseau, les choses vont leur train bien tranquille. L'esprit religieux s'y accentue. Elles désirent fort prendre le Grand Ordre de Saint Norbert. Je pense, Ma Révérende Mère, que cette détermination, si elle peut se réaliser, vous sera agréable. Elle me le sera également. Grâce à la générosité de Madame Husson, l'on est en train de construire un monastère définitif. La chapelle est presque faite.* (PMM 2, 8-8-1894).

⁴⁸ Je ne suis pas sûr que cet horaire ait été exactement appliqué comme tel. Il figure dans un dossier des Archives de Mondaye, sous la cote: «Le Mesnil saint-Denis, 1895», à l'état de manuscrit de la main du P. Madelaine, avec la mention, en souscription: *arrêté en Conseil le 21 juin*. Il se peut que ce soit la proposition de nouvel horaire faite par les pères de Mondaye aux norbertines du Mesnil en 1895. Pour ce qui est des offices, je n'arrive pas à savoir exactement comment était faite la récitation et le chant, ni quel office exactement les sœurs faisaient: une lettre du P. Godefroid à Mère Marie de la Croix (PMM 3, 13 août 1895) dit: *Les sœurs attendent les nouveaux bréviaires pour commencer à psalmodier l'office canonial; car jusqu'ici, elles ne disaient que l'office de la Sainte Vierge*. L'année 1895 semble donc marquer une étape décisive dans l'évolution de la vie du Mesnil Saint-Denis: nouvel horaire, nouvel office, nouveau monastère.

HORAIRE QUOTIDIEN AU MONASTERE DU MESNIL SAINT-DENIS

Note ms. du P. Godefroid Madelaine (Archives de Mondaye, Fonds *Le Mesnil Saint-Denis*, 1895)

3h35	Réveil
4h00	Matines et Laudes (4h30: sœurs converses au travail)
5h30	Oraison
6h00	Prime
6h30	Messe de communauté
7h15	Déjeuner
9h00	Tierce et Sexte (avant et après les chapitres)
11h00	Dîner (None) puis récréation (repos)
14h00	Vêpres (chapelet et adoration en particulier)
18h00	Souper puis récréation
20h00	Coucher

Même si cet horaire ne s'est mis en place que progressivement, au fil des possibilités chorales accrues de la communauté — les converses, peu nombreuses au demeurant, devaient assurer avec le personnel la garde des enfants — la vie religieuse paraît avoir été fort sérieuse. Le Père abbé de Tongerlo, visitant le monastère en 1891, fait son compte-rendu à Mère Marie de la Croix:

(...) Sur les instances du Père Prieur de Mondaye, je suis passé par Le Mesnil Saint-Denis; et j'ai visité la maison des Tertiaires norbertines. Elles sont douze, et elles paraissent animées d'un bon esprit. Elles n'auraient pas à changer beaucoup pour avoir l'observance qui est en vigueur à Oosterhout et à Neerpelt. Je pense et j'espère qu'elles arriveront à adopter cette observance: sans quoi elles resteront toujours hors de l'Ordre de Saint Norbert.

La position ferme de l'abbé belge, qui rejoint celle de Mère Marie de la Croix est toujours la même: point d'accès au second ordre sans la conformation totale aux usages de l'Ordre. Elles s'y achemineront lentement, grâce à la persévérance des pères de Mondaye pour les y amener. C'est chose acquise lors du chapitre général de Schlägl de 1896 si important pour la fusion des deux observances qui, jusqu'ici, sépare les maisons prémontrées de France⁴⁹.

⁴⁹ La décision du chapitre général est du 27 août 1896. Le 19 septembre suivant, le Père Abbé Willekens de Mondaye vient au Mesnil et reçoit la profession dans le Grand Ordre de 7 religieuses de chœur, de 6 religieuses converses et d'une religieuse donnée.

Désormais, la maison va croître régulièrement jusqu'en 1914: de la fondation du monastère à la première guerre mondiale, le monastère reçoit 53 religieuses, d'un âge moyen de 22 ans à la vêtue. La communauté avait pour tradition de recevoir autant d'orphelines qu'il y avait de religieuses (pour que chaque petite ait sa «marraine»), ce qui donne une indication de l'extension de l'orphelinat. L'école privée, adjointe à l'orphelinat, et dirigée par Sœur Marie du Sacré Cœur de Jésus (Marie Mony) fut fermée seulement en 1914 — en application de la loi de 1904 sur les établissements congréganistes.

3. «Comment s'écrit l'histoire...»

L'histoire du Mesnil Saint-Denis — qu'il faudrait reprendre un jour à partir des Archives de Mondaye — contient encore bien des aspects intéressants, mais qui sont hors du champ de ce chapitre. Je voudrais seulement conclure le dossier des relations entre Bonlieu et le Mesnil en y versant deux pièces très significatives, tirées de la correspondance entre Mère Marie de la Croix et l'abbesse de Solesmes, Madame Cécile Bruyère. On y verra, dans ce lieu littéraire intime qu'est la «Correspondance Bruyère», la confirmation des idées de la prieure de Bonlieu sur la manière de vivre la vie religieuse norbertine, et aussi, en amont, sur un plan personnel, plus secret, l'effet profond qu'elle a ressenti à considérer la naissance et le développement de cette fondation concurrente, de ces «norbertines» qu'elle n'a pas engendrées...

Le premier document date de la mort de Sr Marie de la Nativité, en 1897. La jeune prieure fondatrice meurt à 32 ans, dans des circonstances dramatiques, pleurée par une communauté naissante qui se trouve ainsi orpheline très tôt. Les Archives de Mondaye conservent une émouvante et curieuse lettre de la mère de la jeune prieure défunte au P. Madelaine, le jour de l'élection de la nouvelle prieure:

Demain elle [ma fille défunte] me consolera, je n'en doute pas, dans cette journée où je verrai sa stalle occupée par une nouvelle prieure, pour laquelle, il est vrai, j'ai de l'affection, mais le sentiment — vous le comprenez, mon bon Père — ne peut être le même. Si le cœur est appelé à ne plus goûter les ineffables consolations que je trouvais chaque jour, mon bon Père, dans les entretiens que j'avais avec ma bien aimée fille, vous savez comme nous nous entendrons bien. Mon dévouement n'en

sera pas moins grand pour notre chère œuvre norbertine. C'est un dépôt sacré que m'a laissé ma chère enfant. Ses filles sont devenues mes filles adoptives (...) ⁵⁰.

En fait, la communauté — comme le montre une pareille lettre — n'est pas tout à fait orpheline: la «maternité» de Madame Husson va continuer à s'exercer fortement (sans qu'on sache exactement jusqu'à quel point la châtelaine s'immisçait dans les affaires communautaires), par le biais de ses liens personnels avec Mondaye et de son statut de bienfaitrice incontournable. Les norbertines du Mesnil habitent dans «ses murs», elles sont «notre œuvre»...

Voici donc — c'est notre premier document — comment la nouvelle du décès de la jeune fondatrice est reçue à Bonlieu. Mère Marie de la Croix écrit à l'abbesse de Solesmes:

Avez-vous su la mort de la prieure des Norbertines de Versailles? Elle est morte bien pieusement, et à cette occasion, j'ai fait preuve de sympathie et de dévouement — soit pour elle pendant sa maladie, soit pour ses filles orphelines, soit pour sa bonne mère que je connais un peu. J'avais demandé au chapelain du château quelques détails sur les derniers instants de cette bonne Mère. Ce chapelain est un Père barnabite attaché depuis de longues années à la chapelle de la famille Husson et qui a dirigé Mlle Husson dans sa vocation. Je l'avais vu à Bonlieu il y a 15 ans lorsqu'il y avait accompagné ces dames. A cette époque, Mlle Husson paraissait disposée à entrer à Bonlieu. Vous savez le reste, et comment après avoir établi son Tiers-Ordre Régulier, avec adoration au T. S. Sacrement, Orphelinat... elle n'avait pu être reconnue, elle et son ordre, comme appartenant à la famille norbertine. Ce n'est qu'au dernier chapitre général (août 1896) qu'on avait consenti, sur leur promesse d'accomplir purement et simplement les observances du Second Ordre, qu'on les avait enfin reconnues⁵¹. Jugez de mon étonnement en recevant du R. P. Barnabite, comme réponse aux détails demandés sur les derniers moments de la prieure, un extrait du journal où je lis ces lignes: *les épreuves du noviciat terminées, la Sœur Marie de la Nativité, guidée par les conseils les plus éclairés, poussée par le zèle le plus saint, fut déterminée à fonder une communauté et à faire renaître en France, où il avait disparu depuis les tourmentes de la révolution, la branche féminine de l'ancien et vénérable Ordre de Saint Norbert. Un monastère fut érigé canoniquement* etc.

Puis dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Versailles, qui m'était envoyée dans le même paquet, je lis: *le monastère venait d'être officiellement*

⁵⁰ Archives de Mondaye, fonds «Le Mesnil Saint-Denis», année 1897.

⁵¹ Je laisse la rupture fâcheuse de construction à cette phrase: l'anacoluthie involontaire porte témoignage d'une interruption de l'écrivain dans sa lettre, ou des effets de l'incise, qui a éloigné le sujet du verbe. Marie de la Croix, à l'évidence, ne se relit pas.

reconnu et, à l'unanimité de tous les Pères capitulaires, rendant hommage à la ferveur de la maison, les sœurs étaient élevées au rang des religieuses du Second Ordre par le chapitre général de tout l'Ordre de Prémontré.

Après le premier moment de stupéfaction, mon sentiment a été celui de la joyeuseté. J'aime bien à me cacher, j'aime encore mieux quand le Seigneur lui-même nous cache par les circonstances ou les petites prétentions humaines. Je ne demande pas mieux que de laisser le pas à tout le monde. Il est vrai que la place d'honneur à la procession est au bout et non à la tête. Les questions de préséance ne m'ont jamais préoccupée, et j'ai tant de fois entendu dire, à propos de notes inexactes: «Voilà comment on écrit l'histoire» que je ne puis guère m'étonner de ce nouveau témoignage en faveur de cette assertion⁵².

Les précautions de Mère Marie de la Croix pour raconter les tenants et les aboutissants de l'histoire (pour rappeler à sa correspondante que le P. Barnabite — le P. Cosnilleau — connaissait parfaitement l'existence de Bonlieu) sont déjà une marque de l'indignation qu'elle a dû ressentir, quoiqu'elle en puisse dire, à la lecture de ces articles de journaux. La manière dont «on écrit l'histoire» est objectivement choquante: non seulement le Mesnil Saint-Denis n'est pas la restauration des norbertines en France, mais encore l'acceptation du Mesnil par l'Ordre ne s'est pas faite sans de réelles objections, notamment de la part des abbés du Brabant.

Il me semble qu'il y a, dans cette manière de faire 'l'histoire norbertine' à Versailles — manière blessante pour la fondatrice de Bonlieu — davantage qu'une leçon d'humilité pour elle («j'aime à me cacher», dit-elle joliment). Mère Marie de la Croix y apprend que l'on ne maîtrise pas plus les événements eux-mêmes (la fondation s'est faite contre son gré) que leur inscription dans l'histoire officielle. L'expérience est d'autant plus éprouvante que Mère Marie de la Croix, dans son tempérament 'archivistique' et sa prudence de fondatrice, enregistre faits et correspondance avec soin. Ses échanges épistolaires avec Mlle Husson, avec le P. Madelaine, et avec tous les autres protagonistes de l'affaire du Mesnil Saint-Denis sont dûment classés et conservés, comme s'ils devaient, eux, servir à écrire l'histoire (entendons: la «vraie»): Marie de la Croix s'est équipée pour donner sa version des faits, et voici que l'histoire «officielle» précède tout à coup l'histoire «réelle», sous les yeux des contemporains et des acteurs, ébahis.

L'autre pièce à verser au dossier est le récit du premier contact de la fondatrice de Bonlieu avec le monastère lui-même du Mesnil Saint-Denis.

⁵² Archives de Bonlieu, Céc 1. Lettre de Mère Marie de la Croix à Mère Cécile Bruyère, 22 avril 1897.

Mère Marie de la Croix a fait une visite au Mesnil du 15 (ou un peu avant?) au 18 mai 1899, au retour de son deuxième voyage à Solesmes. Nous savons comment s'est passé ce séjour au Mesnil parce que la prieure de Bonlieu, écrit, du monastère du Mesnil lui-même, deux lettres à l'abbesse de Solesmes, alors à Wisques, pour lui raconter ce qui se passe. Dans une première lettre, du 15 mai, elle écrit:

(...) Nous avons été bien accueillies ici, mais il me tarde tellement d'être à Bonlieu que le temps me paraît interminable⁵³. Jamais je n'ai trouvé les jours si longs. Nous sommes ici au milieu d'une communauté de 22 religieuses bien disposées, mais où je ne puis ressaisir le fil de ma vie norbertine. Elles ont une belle chapelle, mais si peu l'office qu'on dirait qu'elles ont peur qu'on les entende. C'est à peine à demie voix qu'elles le célèbrent. Cela me donne des envies de crier très intenses, et me rend malheureuse. Leur monastère est grand et vaste, et les santés sont presque toutes mauvaises. Le côté matériel abonde et la vie manque. Les pauvres mères ont débuté en tertiaires, avec l'Office de la Sainte-Vierge et un orphelinat de petites filles. Elles ont voulu passer dans l'Ordre sans renoncer à rien de leurs œuvres. Elles sont écrasées par la Règle, très adoucie cependant, et par le chœur, auxquelles elles ne suffisent pas. Cela me fait compassion. Je ne crois pas que cela puisse durer ainsi bien longtemps. La prieure me paraît bien atteinte. Puis l'évêque veut ceci, ne veut pas cela, la Règle, c'est lui!... Priez un peu pour elles et pour ceux qui les dirigent. Le R. P. Barnabite qui est leur supérieur a la bonté de me parler assez à cœur ouvert, je vois qu'il n'est pas sans inquiétude pour l'avenir. S'il y avait vingt moniales de plus à Bonlieu, le plus pratique serait peut-être d'en mettre ici une douzaine pour faire le chœur convenablement. Le reste viendrait de soi si l'office était bien dit. Pourquoi ne pas confier leurs 25 enfants à des sœurs faites pour les œuvres? Et les délivrer ainsi de la servitude des professes qui ne disent qu'une partie de l'office, étant dispensées des heures quand elles sont auprès de leurs petites filles. Je ne crois pas qu'elles aient non plus la clôture stricte, car elles n'ont qu'une grille partout et de rideau nulle part. Je ne vois pas comment elles pourront s'en tirer autrement (...) ⁵⁴.

Ce jugement sur la communauté des Tertiaires du Mesnil, vue de près, correspond dans l'ensemble à l'idée qu'elle s'en faisait de loin: mais ce jugement sans appel est-il un jugement objectif? Marie de la Croix peut certes parler, en femme d'expérience, de la difficulté de mener une vie chorale ample conjugée avec les autres activités. Elle a, dans son propre

⁵³ Le «nous» désigne la prieure et sa compagne de voyage, Mère Scholastica (Thomann-Busson), qui avait à Solesmes sa marraine de baptême, Mère Aldegondie Cordonnier. Mère Scholastica est la future abbesse de Bonlieu, succédant à Mère Marie de la Croix en 1905.

⁵⁴ Céc 1, lettre du 17 mai 1899.

monastère, toujours cadré les activités manuelles (agricoles ou industrielles — les hosties, le ver à soie) de telle sorte que l'office canonial n'en souffre pas, et le Mesnil lui offre le spectacle d'un monastère où, à l'inverse, en choisissant d'être à la fois Marthe et Marie, les religieuses s'épuisent sans réussir bien ni l'une ni l'autre tâche.

Il y a peut-être, cependant, dans l'objectivité apparente de ce jugement, une sorte de réaction, instinctive et répulsive, qui se rattache au conflit originel. La prieure de Bonlieu a gardé dans la mémoire, de ces années fondatrices 1885-1889, l'idée que le monastère serait riche et doté, mais qu'il était un conservatoire de santés pauvres! Ne fait-elle pas un transfert de ce qu'elle a perçu de la santé — de la maladie et de la mort — de la jeune fondatrice, entre 1885 et 1897, sur les autres religieuses? Les santés sont-elles vraiment «*presque toutes mauvaises*»? Marie de la Croix ne se laisse-t-elle pas ici emporter par le plaisir (littéraire) de souligner le contraste entre la santé financière et la faiblesse des constitutions physiques? J'irai plus loin encore: à son insu, dans cette formule terrible: «*la vie manque*», Mère Marie de la Croix ne fait-elle pas l'aveu d'un désir secret? On se met à imaginer un instant la prieure de Bonlieu, dans les stalles du Mesnil, chantant à pleine voix («*cela me donne des envies de crier très intenses*» confesse-t-elle!) au milieu d'un chœur murmurant de religieuses asthéniques: qui donc a la vie? qui sont les *vivantes* d'entre elles et nous?

*

En fermant ce dossier, où l'affaire du Mesnil trace en filigrane le portrait d'une prieure de Bonlieu mûrie, une femme dont la voix (à tous les sens du termes) compte dans l'Ordre en France, on peut se demander si ce qui fait la force de Bonlieu n'est pas en même temps sa faiblesse. Il y a une continuité forte et cohérente dans la conduite de Marie de la Croix. Plus elle avance en âge et en expérience, plus elle est confirmée dans l'idée que «sa» fondation est celle où se vit une authentique vie norbertine. A l'encontre de toutes les idées modernes sur le bienfait des «œuvres», elle persévère dans la voie de la clôture stricte, du silence régulier, du chant intégral des Heures, et refuse, dans le fond d'elle-même tout compromis, tout accommodement, toute *via media*. Il se peut qu'elle ne perçoive pas, derrière l'apparente sécurité de ce généreux absolutisme, le danger de la sclérose, le risque de bâtir un îlot sans aucune prise sur la vie réelle de la société. La comparaison entre le recrutement rapide du Mesnil et celui, difficile, de Bonlieu, dans ces années 1890, ne lui

donnera guère d'états d'âme: elle ne suspecte que la pusillanimité des cœurs modernes.

En outre, dans ces mêmes années, tandis que s'aggravent les conflits qui amèneront en France la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 — et l'exil de sa propre communauté dès 1901 — la prieure de Bonlieu, loin de partager le souci de certains catholiques de réconcilier l'Eglise avec la modernité, voit plutôt dans les différents modèles de vie religieuse qui l'entourent, la marque des œuvres funestes de l'esprit «moderne» et des idées contemporaines⁵⁵. Du P. Madelaine, par exemple, elle confie en passant, à Madame Bruyère (avec qui elle s'entend fort bien à ce sujet) qu'il est «atteint par l'esprit du siècle». Cet état d'esprit induit son comportement, dans une ligne ferme, en cette fin de siècle. Elle a bien perçu que les tourments des religieux, depuis 1880, les a fait changer quelque peu d'esprit. Mais elle n'y voit, pour elle, que la raison de s'ancrer chaque jour davantage dans un modèle traditionnel: la roue de l'histoire tourne, mais la prieure, irréductible, songe que c'est la tête qui tourne aux religieux et religieuses de son temps.

Summary

Until now, the history of the Norbertines of Mesnil Saint-Denis, founded in 1889 with the support of the Praemonstratensians of Mondaye, was limited to a hagiography of the founder and an account of Mother Marie de la Nativité Husson's "tertiary" vocation, imposed by her poor health. Safeguarded in the Bonlieu archives, the "Mesnil" documents shed new light on the genesis of the foundation. In fact, although they were initially approached for the task, the Norbertines of Bonlieu soon found themselves excluded from the founding by Father Godefroid Madalaine, whose ideas diverged with the requirements of Mother Mary of the Cross Odiot. This article retraces the observations of the prior of Bonlieu over the course of ten years regarding the competition over the Versailles Norbertines.

Abbaye de Mondaye
F-14250 Juaye-Mondaye

Dominique-Marie DAUZET O.Praem.

⁵⁵ Sur le climat général intellectuel et spirituel de la période en France, il faut maintenant renvoyer à l'étude attentive de P. COLIN, *L'audace et le soupçon, La crise du modernisme dans le catholicisme français 1893-1914*, Paris, 1997. P. Colin a montré parfaitement comment l'enjeu avait été alors de savoir s'il était possible «d'acclimater les catholiques français au milieu moderne» de façon qu'ils puissent vivre dans le monde moderne sans renier rien des valeurs évangéliques ni de leurs convictions morales. Mère Marie de la Croix fournit un exemple frappant de catholique à qui le mot même de «modernité» fait peur et pitié.